

# Sommaire

---

## Société

### **Gon Coulibaly offre un marché de vivriers à Koubi**

Le Jour Plus - jeudi 07 novembre 2019

## Politique

### **Communiqué du conseil des ministres du mercredi 06 novembre 2019**

Fraternité Matin - jeudi 07 novembre 2019

### **Un nouveau dispositif légal pour tout réorganiser**

Fraternité Matin - jeudi 07 novembre 2019

### **Le Ministre Souleymane Diarrassouba représente le Président Ouattara au 7ème Forum sur le DIID de l'Onudi**

L'essor Ivoirien - jeudi 07 novembre 2019

### **Les directives d'Anne Ouloto aux brigadiers**

Le Patriote - jeudi 07 novembre 2019

### **Bédié prend la tête de l'opposition**

Le Sursaut - jeudi 07 novembre 2019



Tiébissou / Construction d'infrastructures socio-économiques

## Gon Coulibaly offre un marché de vivriers à Koubi



Le groupe scolaire de Koubi a désormais une fière allure après sa réhabilitation par le Premier ministre.

construction d'une station de traitement d'eau à Koubi, d'une capacité de 108 m3. « Cette station viendra mettre définitivement fin, au problème d'eau dans le département de Tiébissou. Ce futur ouvrage, va servir, au raccordement d'autres villages et même parer à d'autres éventualités, en cas de pénurie d'eau dans la commune », a-t-il fait savoir.

Koubi, village situé à 5 kilomètres de Tiébissou bénéficie désormais d'un marché de vivriers. Ce don du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly a été présenté aux populations, le dimanche 3 novembre dernier, par la ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public, Raymonde Goudou Coffie. Outre ce marché, le chef du gouvernement, représenté lors de cette cérémonie par Philippe Koffi a permis la réhabilitation des groupes scolaires Tiébissou et Koubi, d'un coût global de 100 millions F Cfa. Ce sont 33 classes autrefois dans un état de délabrement très avancé qui ont été réhabilités au grand bonheur des écoliers et encadreurs. Toutes ces actions du Premier ministre Gon Coulibaly ont été saluées par les populations. Mieux, elles ont chargé Mme Raymonde Goudou Coffie de traduire leur reconnaissance au premier ministre Amadou Gon. Celle-ci à son tour, a rassuré ses hôtes de la disponibilité du régime. « Le président de la République et le premier ministre Amadou Gon Coulibaly, nous ont mis en mission, nous les ministres pour écouter nos parents et comprendre leurs besoins. Est-ce que nos parents sont contents ? Qu'est-ce qu'il leurs faut pour qu'ils soient bien ? L'époque où vous vous plaignez et il n'avait pas de réponses, est terminée », a-t-elle rassuré. Et de poursuivre, en invitant les populations ivoiriennes à prier ensemble Dieu, pour que le Président de la République ait longue vie, « pour que nous connaissions ce bonheur-là ». Quant à Philippe Koffi, représentant le locataire de la primature, il a indiqué que « la politique sociale du gouvernement qui est marche, contribuera davantage au bonheur des populations ». Egalement, à en croire le maire Germain N'Dri Koffi, fin 2019 consacreront des travaux pour la



## Communiqué du conseil des ministres du mercredi 06 novembre 2019

Conseil des ministres

Établissements publics nationaux et sociétés d'État PP2-3-4

### De nouveaux textes pour tout réorganiser

• **Reboisement :**  
*L'opération 'un jour, un million d'arbres' pour contrer la déforestation*



• **Agriculture : 8<sup>e</sup> Sommet mondial du caoutchouc en mai 2020, à Abidjan**

• **Autonomisation de la femme rurale : La Journée mondiale aura lieu à Zoukougbeu**

Le mercredi 06 novembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 12h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

#### A/-Mesures Générales

- Projets de loi
- Projets de décrets

#### B/-Mesures Individuelles

#### C/-Communications

#### D/-Divers

#### A/- MESURES GENERALES

#### PROJETS DE LOI

**Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté trois (03) projets de loi.

- Le premier projet de loi fixe les règles générales relatives aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) et porte création de catégories d'Etablissements publics.

Ce projet de loi vise à mettre en cohérence la législation nationale sur les EPN avec l'évolution actuelle du cadre de gestion des finances publiques au sein de l'espace UEMOA. Sur la base de ces nouvelles orientations, ce dispositif révisé et actualise les règles générales régissant les EPN depuis leur création jusqu'à leur dissolution, absorption, fusion ou scission. Ainsi, en lieu et place de la catégorie des Etablissements Publics Administratifs, notamment, il crée une nouvelle catégorie d'EPN dénommée Etablissements Publics Administratifs, Sociaux, Culturels et Environnementaux prenant en compte les caractères spécifiques de la mission de service public exécutée. Il précise, en outre, contrairement à la législation en vigueur, le contenu de la coordination des tutelles exercées sur les EPN.

- Le deuxième projet de loi est relatif aux sociétés à participation financière publique.

Ce projet de loi vise à améliorer la gestion des sociétés à participation financière publique avec l'introduction de mécanismes innovants de gouvernance en ligne avec les meilleures pratiques internationales. Il adopte notamment les mécanismes de pilotage initiés au niveau communautaire par l'Acte uniforme OHADA et met en place des règles spécifiques sur les conditions de représentation de l'Etat au sein des Conseils d'administration des sociétés à participation financière publique.

- Le troisième projet de loi porte définition et organisation des sociétés d'Etat.

Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre général des politiques de gestion et de contrôle optimum de l'utilisation des ressources publiques adoptées par le Gouvernement. Il traduit la volonté du Président de la République de mettre en place un modèle de gestion active et dynamique du portefeuille de l'Etat. A cet effet, ce projet de loi intègre de multiples innovations se rapportant notamment à l'administration, à la gestion et au contrôle des sociétés d'Etat. Il adresse plus précisément les questions relatives à la modification, à la transformation, à la liquidation et à la



De nombreux dossiers, parmi lesquels le soutien aux Petites et moyennes entreprises, étaient sur la table du Conseil des ministres. (PHOTO: HONORE BOSSON)

dissolution des sociétés d'Etat.

## PROJETS DE DECRETS

### **1- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté un décret fixant les modalités de perception des recettes propres des collectivités territoriales et des Districts autonomes par voie électronique.

Ce décret institue une plateforme technologique de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales et des Districts autonomes. Cette mesure vise à moderniser les méthodes de recouvrement des ressources propres de ces entités territoriales, en vue de réduire significativement les risques de déperdition et d'accroître, corrélativement, le niveau des recettes pour la réalisation de projets de développement local. Ainsi, tous les contribuables soumis à la fiscalité locale et dont l'activité économique s'exerce sur le périmètre de la collectivité territoriale ou du District autonome sont tenus d'utiliser cette plateforme pour s'acquitter de leurs dettes fiscales.

### **2- Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets :

- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la Société « SHEFA Minerals SA » dans les Départements de Béoumi et de Sakassou ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la Société « SHEFA Minerals SA » dans le Département de Zuénoula ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la Société « KOBO Ressources Côte d'Ivoire SA » dans les Départements de Bouaflé et de Yamoussoukro ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière pour l'or à la « Compagnie Africaine de Recherche et d'Exploitation Minière (SARL) » dans les Départements de Ferkessedougou, de Katiola et Korhogo.

Ces permis sont valables pour une durée de quatre (04) ans.

### **3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté un décret relatif au cahier des charges de la Société Ivoirienne de Télédiffusion, en abrégé IDT.

La Société IDT a été créée en 2017 dans le cadre du processus de migration de la Côte d'Ivoire vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce décret précise les obligations générales et spécifiques de la Société IDT, en sa qualité de service public chargé d'assurer la diffusion des programmes radiophoniques et télévisuels de tous les éditeurs de programmes audiovisuels opérant sur le territoire national.

### **4- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;**

Le Conseil a adopté un décret portant statut du gestionnaire du patrimoine.

La mise en œuvre des dispositions communautaires de l'UEMOA en matière de Compatibilité des matières a engendré un nouvel acteur dans la chaîne de gestion des actifs de l'Etat, en l'occurrence le gestionnaire du patrimoine. Ce décret détermine les conditions d'accès à ce statut et fixe les modalités d'exercice de cette nouvelle fonction.

## **B/- MESURES INDIVIDUELLES**

### **Au titre du Ministère des Affaires Etrangères ;**

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de :

- Monsieur André PANZO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Angola près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan ;
- Monsieur Ebraïma MANNEH en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Gambie près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Freetown, en Sierra Leone.

## **C/- COMMUNICATIONS**

### **1- Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à l'organisation d'une opération de reboisement dénommée « un jour, un million d'arbres » sur l'ensemble du territoire national.



Les ministres Souleymane Diarrassouba ( à gauche) et Anobé Félix échantant avec le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly( au centre). (PHOTO:HONORÉ BOSSON)

Cette opération de grande envergure consiste à planter un million d'arbres dans les espaces urbains et ruraux de tout le pays, au cours de la journée de la Paix, le 15 novembre 2019. Cette journée, dédiée à la Paix et à la cohésion sociale se veut également un appel à la mobilisation de toutes les couches sociales, à agir de concert avec le Gouvernement, pour la reconstitution du couvert forestier national fortement endommagé. Dans les zones urbaines notamment, « le planting d'arbres » se fera en bordures des principales voies de communication, des quais, des promenades, des espaces publics, des jardins, des concessions privées et des parcelles communales. Dans cette même dynamique, une table ronde des bailleurs de fonds est prévue en janvier 2020, en vue de mobiliser des ressources additionnelles auprès des partenaires au développement et du secteur privé, pour le financement de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, adoptée par le Gouvernement en mai 2018.

## **2- Au titre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, en liaison avec le Ministère des Affaires Etrangères ;**

Le Conseil a adopté deux (02) communications :

- la première communication est relative à l'organisation du Sommet sur le Caoutchouc 2020, du Groupe International d'Etude sur le Caoutchouc (IRSG).

L'IRSG est une organisation intergouvernementale créée en 1944 pour mettre en relation les pays importateurs et exportateurs de caoutchouc naturel et de caoutchouc synthétique. Au cours de la 52e Assemblée générale de cette institution qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2019 à Singapour, les Etats membres ont renouvelé leur confiance en la Côte d'Ivoire par sa reconduction à la Présidence de l'IRSG pour la période 2019-2021 et ont confié, à cette occasion, à notre pays, l'organisation du 8e Sommet Mondial du Caoutchouc qui se tiendra en mai 2020 à Abidjan.

- la deuxième communication est relative à la tenue en Côte d'Ivoire de la 57e session du Conseil de l'Organisation Internationale du Sucre (IOS).

L'IOS est la plateforme unique d'échange entre les producteurs et les consommateurs sur l'économie sucrière mondiale. Notre pays s'appête à assurer pour l'année sucrière 2020, la présidence de cette institution intergouvernementale qui regroupe les 87 meilleurs producteurs mondiaux de sucre. Aussi, selon les usages de cette organisation, il revient à la Côte d'Ivoire d'organiser la première session statutaire de l'année 2020, correspondant à la 57e Session statutaire, prévue au mois de juillet 2020.

Le Conseil s'est félicité du choix de la Côte d'Ivoire pour abriter ces différentes assises et a instruit le Ministre chargé de l'Agriculture ainsi que l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions utiles pour les préparatifs et l'organisation pratique de ces évènements.

## **3- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de la Communication et des Médias et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative au lancement du Plan National Multisectoriel de l'Allaitement (PNMA) et à la campagne pour la promotion de l'allaitement et la stimulation précoce.

Sous la présidence du Vice-Président de la République, Président du Conseil National pour la Nutrition, l'Alimentation et le développement de la Petite Enfance (CONNAPE), aura lieu le jeudi 14 novembre 2019 le lancement simultané du Plan National Multisectoriel de l'Allaitement (PNMA) et de la Campagne nationale sur la promotion de l'allaitement et la stimulation précoce. Cette campagne, qui se déroulera sur l'ensemble du territoire national, vise à promouvoir l'allaitement auprès des populations de façon à éradiquer les mauvaises pratiques d'alimentation du nouveau-né et du nourrisson, en vue de favoriser une croissance optimale et un bon état de santé de l'enfant. A cette occasion, différentes activités de l'OMS, de l'UNICEF et d'autres partenaires au développement, à savoir la campagne régionale sur « l'allaitement sans eau », le dialogue régional avec les parlementaires et l'atelier régional des points focaux pays, sont également prévues du 12 au 15 novembre 2019.

## **4- Au titre du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la célébration de la Journée Mondiale de la Femme Rurale (JMFR) 2019, le 14 novembre 2019 à Zoukougbeu.

L'édition 2019 de la JMFR se déroulera dans la ville de Zoukougbeu dans la Région du Haut Sassandra autour du thème « Investir dans les compétences pour accélérer l'autonomisation de la femme rurale ». Cette célébration sera marquée par la journée de remise de dons divers et de sensibilisation des populations de cette localité sur les droits humains, de façon à promouvoir un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'autonomisation de la femme et de son épanouissement personnel.

## **5- Au titre du Ministère de la Promotion des PME, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du**

## **Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du dispositif de soutien au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les Etats membres de l'UEMOA.

Ce dispositif a été mis en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'UEMOA, afin de soutenir les efforts des Gouvernements de l'Union relativement à la problématique de l'accès des PME au financement bancaire. La mise en œuvre du dispositif a été confiée à la BCEAO à travers le refinancement des créances détenues par les établissements de crédit sur les PME éligibles. Le dispositif BCEAO s'adresse ainsi aux entreprises non financières, autonomes, régulièrement constituées, productrices de biens ou services, d'un chiffre d'affaires hors taxes annuel n'excédant pas un milliard de francs CFA et faisant l'objet d'un suivi régulier et rigoureux d'une structure d'appui et d'encadrement. A cet effet, le Gouvernement a mis en place, en mai 2019, le Comité d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement aux PME (CISAE), afin d'identifier les structures habilitées à accompagner et à encadrer les PME pour faciliter leur financement par le système bancaire. Aussi, il a été procédé, en mars 2019, à l'homologation des tarifs de montage de business plan par les structures publiques d'encadrement.

## **D- DIVERS**

Le Président de la République prendra part au Sommet extraordinaire de la CEDEAO qui se tiendra le 08 novembre 2019 à Niamey au Niger.

Fait à Abidjan, le 06 novembre 2019  
Sidi Tiémoko TOURE  
Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement



Établissements publics nationaux et sociétés d'État / Le Président de la République, Alassane Ouattara, a présidé, hier, le Conseil des ministres qui a été sanctionné par d'importantes mesures et des communications.

## Un nouveau dispositif légal pour tout réorganiser



Le gouvernement réorganise les Epn et les sociétés d'État. (PHOTO: OFB)

Le traditionnel Conseil des ministres a eu lieu, hier, au Palais présidentiel. Le porte-parole du gouvernement, Sidi touré, ministre de la Communication et des Médias, dans le point presse qui a sanctionné cette réunion hebdomadaire de l'équipe gouvernementale, a fait savoir que le Conseil, au titre du ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'état, a adopté un projet de loi fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux (Epn) et portant création de catégories d'établissements publics. dans son argumentaire, il a expliqué que ce texte de loi vise à mettre en cohérence la législation nationale sur ces structures étatiques avec l'évolution actuelle du cadre de gestion des finances publiques au sein de l'espace Uemoa. Mieux, selon lui, ce dispositif, « sur la base de ces nouvelles orientations, révise et actualise les règles générales régissant les Epn, depuis leur création jusqu'à leur dissolution, absorption ». Ainsi, en lieu et place de la catégorie des établissements publics administratifs (Epa) notamment, il crée une nouvelle catégorie d'Epn dénommée établissements publics administratifs, sociaux, culturels et environnementaux prenant en compte les caractères spécifiques de la mission de service public exécutée. Le porte-parole du gouvernement a, en outre, informé que ce nouveau dispositif légal, contrairement à la législation en vigueur, précise le contenu de la coordination des tutelles exercées sur les Epn. Le Conseil des ministres d'hier a également adopté deux autres projets de loi. L'un est relatif aux sociétés à participation financière publique. L'autre a trait à la définition et l'organisation des sociétés d'état. Sur le premier texte de loi, Sidi touré a affirmé qu'il vise à

améliorer la gestion des sociétés à participation financière publique avec l'introduction de mécanismes innovants de gouvernance en ligne avec les meilleures pratiques internationales. « Il adopte notamment les mécanismes de pilotage initiés sur le plan communautaire par l'acte uniforme Ohada et met en place des règles spécifiques sur les conditions de représentation de l'État au sein des conseils d'administration des sociétés à participation financière publique », a-t-il expliqué. En ce qui concerne le projet de loi portant définition et organisation des sociétés d'état, il a déclaré que ce dispositif s'inscrit dans le cadre général des politiques de gestion et de contrôle optimum de l'utilisation des ressources publiques adoptées par le gouvernement. à l'en croire, ce texte de loi traduit la volonté du Président de la république de mettre en place un modèle de gestion active et dynamique du portefeuille de l'état. outre les projets de loi, des décrets ont été pris lors de ce rendez-vous gouvernemental. Notamment le décret fixant les modalités de perception des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes par voie électronique. « Ce décret institue une plateforme technologique de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales et des districts autonomes. Cette mesure vise à moderniser les méthodes de recouvrement des ressources propres de ces entités territoriales, en vue de réduire significativement les risques de déperdition et d'accroître, corrélativement, le niveau des recettes pour la réalisation de projets de développement local », a argumenté le porte-voix du gouvernement. Opération de reboisement « Un jour, un million d'arbres » Une communication relative à l'organisation d'une opération de reboisement dénommée « un jour, un million d'arbres » sur l'ensemble du territoire national était l'un des points à l'ordre du jour du Conseil. Sidi touré a précisé que cette opération de grande envergure consiste à planter un million d'arbres dans les espaces urbains et ruraux de tout le pays, au cours de la Journée de la paix, le 15 novembre. Il a fait savoir que cette journée, dédiée à la paix et à la cohésion sociale, se veut également un appel à la mobilisation de toutes les couches sociales, de concert avec le gouvernement, pour la reconstitution du couvert forestier national fortement endommagé. L'organisation d'un sommet sur le caoutchouc aura lieu à Abidjan, en 2020, par le Groupe d'étude international sur le caoutchouc (IrsG). Le ministre de la Communication et des Médias a soutenu que cet honneur fait à la Côte d'Ivoire fait suite à une décision prise par les états de l'IrsG, au cours de la 52e

assemblée générale qui s'est tenue du 18 au 22 mars, à Singapour. Il a fait savoir que l'état ivoirien, en plus d'être le pays hôte de cet évènement, a été reconduit à la présidence de l'Irsg pour la période 2019-2021. Plan national multisectoriel de l'allaitement... Le ministre Sidi touré, dans son point de presse post-Conseil des ministres, a également porté à la connaissance de l'opinion nationale et internationale qu'une communication relative au lancement du Plan national multisectoriel de l'allaitement (Pnma) et à la campagne pour la promotion de l'allaitement et la stimulation précoce, prévue le 14 novembre, a été adoptée. Il a déclaré que cette campagne se déroulera sur l'ensemble du territoire national et vise à promouvoir l'allaitement auprès des populations, de façon à éradiquer les mauvaises pratiques d'alimentation du nouveau-né et du nourrisson et à favoriser une croissance optimale et un bon état de santé de l'enfant. La célébration, en Côte d'Ivoire, de la Journée mondiale de la femme rurale (Jmfr) aura lieu le 14 novembre, à Zoukougbeu. Cette information a fait l'objet d'une communication au Conseil d'hier selon Sidi touré. Celui-ci a informé que l'édition 2019 de la Jmfr aura lieu dans la région du haut-Sassandra autour du thème : « Investir dans les compétences pour accélérer l'autonomisation de la femme rurale ». Cette célébration, à l'en croire, sera marquée par la remise de dons divers et la sensibilisation des populations de cette localité aux droits humains, en vue de promouvoir un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'autonomisation de la femme et de son épanouissement personnel. Le porte-parole du gouvernement a profité de l'occasion pour inviter des acteurs politiques à faire preuve de maturité, en s'abstenant de tenir des propos belliqueux et injurieux à même d'entamer la cohésion sociale.

**KANATÉ MAMADOU**

Développement industriel / En marge de la 18ème Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (Onudi) qui se tient du 3 au 7 novembre 2019

## Le Ministre Souleymane Diarrassouba représente le Président Ouattara au 7ème Forum sur le DIID de l'Onudi



Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a représenté le Chef de l'Etat, S.E.M. Alassane Ouattara, au 7ème Forum sur le Développement Industriel Inclusif et Durable (DIID).

**En marge de la 18ème Conférence Générale de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (Onudi) qui se tient du 3 au 7 novembre 2019, à Abu Dhabi aux Emirats Arabes Unis, le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Souleymane Diarrassouba, a représenté le Chef de l'Etat, S.E.M. Alassane Ouattara, au 7ème Forum sur le Développement Industriel Inclusif et Durable (DIID).**

Au cours du Forum, en plus de l'allocution prononcée lors de la cérémonie d'ouverture, il a participé à un panel sur le Développement industriel inclusif et durable. Dans son intervention au cours de ce panel, le Ministre Souleymane Diarrassouba a révélé que la Côte d'Ivoire est engagée dans un processus de développement planifié. « Un premier Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2012-2015, d'un montant de 22 milliards de dollars et un second Plan (PND 2016-2020) d'un montant de 60 milliards de dollars ont été adoptés », a-t-il fait remarquer. Puis, il a précisé que « le PND 2016-2020 dont la contribution du secteur privé aux investissements est attendue à hauteur de 62%, a pour axe stratégique N°3 la Transformation Structurelle de l'Economie par l'Industrialisation ». Poursuivant, il a indiqué que la mise en œuvre de ces plans a permis à la Côte d'Ivoire d'amorcer la transformation structurelle de son économie, avec une croissance soutenue de plus de 8%, une inflation maîtrisée à moins de

1% et un taux d'endettement de 43%, largement en deçà des normes communautaires. A la clef, la création de valeur ajoutée qui génère des emplois, notamment par la création de zones industrielles et la transformation des produits agricoles, en particulier le cacao et l'anacarde dont la transformation s'est respectivement accrue de 11% et de 80% de 2014 à 2018. C'est à juste titre que le représentant du Président de la République a estimé que le Programme de Partenariat Pays (PCP) est une opportunité pour la Côte d'Ivoire de mobiliser les partenaires et les ressources nécessaires, en vue de booster son industrialisation en offrant davantage d'emplois aux jeunes et aux femmes, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Côte d'Ivoire 2030. Pour finir, le Ministre Souleymane Diarrassouba a rappelé que relativement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030, le Gouvernement a adopté un Programme social (PS-Gouv) d'un montant de plus de 100 milliards FCFA pour favoriser l'accès des plus pauvres à l'éducation, à la santé, à l'électricité et à l'emploi.

**Source : Sercom**

## BRIGADE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE

# Les directives d'Anne Ouloto aux brigadiers



Des brigadiers posant ici avec la ministre Anne Désirée Ouloto (Ph DR)

Elle a changé de tenue, ou plus précisément de couleur. Symbole également de son changement de dénomination. La brigade de salubrité n'existe plus. Sur ses cendres est née la Brigade de l'assainissement et de la salubrité (Bas), tout simplement appelée brigade verte. Fait visible de ce changement, la couleur de la tenue des brigadiers, passée du tout bleu ou blanc (pour la chemise) et vert (pour le pantalon et le kepi). Le changement ne s'arrête pas là. La brigade, qui était sous la tutelle de l'Agence nationale de la salubrité urbaine (Anasur) devenue elle-même Agence nationale de gestion des déchets (Anaged), est désormais rattachée au cabinet du ministre de l'Assainissement et de la Salubrité «pour une plus grande efficacité et un champ d'action plus large», a expliqué la première responsable de ce ministère, Année Désirée Ouloto, le mardi 5 novembre 2019, lors du lancement officiel des activités de la nouvelle brigade, dans les jardins de la Tour D, au Plateau. S'adressant aux brigadiers, Anne Ouloto s'est voulue très claire : «Le racket doit être systématiquement et totalement exclu de votre mode de fonctionnement. Si nous n'avons pas les résultats attendus, alors, il nous faudra en tirer les conséquences, avec responsabilité.» Un avertissement pour dénoncer un fléau qui avait totalement terni l'image de l'ancienne brigade. La nouvelle brigade, a-t-elle poursuivi, doit adresser l'ensemble des problématiques qui concourent à la dégradation de la qualité du cadre de vie. Car dira-t-elle, malgré les efforts du Gouvernement visant, avec la nouvelle politique de salubrité et les sommes colossales investies, à offrir à tous, un cadre de vie propre, les populations continuent, de jeter les déchets çà et là, à sortir leurs poubelles en dehors des heures prescrites, à installer de façon anarchique leurs commerces et leurs habitations sur le domaine public et parfois sur les ouvrages d'assainissement et de drainage, à troubler la

quiétude du voisinage par des bruits intempestifs, à éliminer les eaux usées hors du réseau et à laisser divaguer leurs animaux en pleine zones d'habitation. «C'est pour cette raison que la Bas a été créée pour renforcer la lutte contre les incivilités (...)», a-t-elle déclaré. Une brigade de 116 agents qui, pour mener à bien sa mission, a reçu un véhicule supplémentaire de type 4x4, des motos et des vélos.

**DAO MAÏMOUNA**



Ce mercredi 6 novembre 2019, la conférence des présidents de la Plateforme non idéologique CDRP s'est réunie à Daoukro, pour sa structuration.

## Bédié prend la tête de l'opposition



Adou.

Ce mercredi 6 novembre 2019, la conférence des présidents de la Plateforme non idéologique CDRP s'est réunie à Daoukro, pour sa structuration. Le président Henri Konan Bédié a été désigné président par acclamation de cette plateforme réunissant 17 partis politiques dont le PDCI-RDA. La cérémonie solennelle de signature d'un manifeste aura lieu dans les prochains jours. Pour mémoire, plus d'une vingtaine de partis politiques de l'opposition ivoirienne s'étaient retrouvés le vendredi 01 mars au siège du PdcI pour signer un document pour une réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Il s'agissait entre autres d'Henri Konan Bédié du parti septuagénaire qui présidait la réunion, de Bamba Moriféré du Rpci, de Pascal Affi N'guessan du Fpi, Gnamien Konan de la Nouvelle Côte d'Ivoire. Cette réunion était consécutive à celle qui a été convoquée par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly le 21 janvier demandant aux partis de remettre individuellement au ministère de l'intérieur leurs propositions. Ne voulant pas aller en rang disperser, ils ont donc décidé de parapher un document « qu'ils défendront au cours des rencontres du cadre de concertation élargie ». Les présidents des formations politiques de l'opposition ivoirienne ont par ailleurs appelé à « des discussions sur l'environnement des élections à savoir l'établissement des cartes nationales d'identité arrivées à expiration, le recensement électoral, la révision du code électoral, pour l'adapter à la constitution du 8 novembre 2016 et le cadre institutionnel relatif aux élections en Côte d'Ivoire ». Il est à noter qu'à cette réunion la grande majorité des formations de l'opposition était présente à l'exception de Ensemble pour la démocratie et la souveraineté(EDS), Lider de Mamadou Koulibaly, la Frange du Fpi des « Gbagbo ou rien » conduite par Assoa